



litige de l'etat des lieux de sortie: travaux de réfection et ram

Par miya, le 16/04/2009 à 15:23

Bonjour,

Premiere question:

Mon fils à loué une maison en nov.2006 repeinte à neuf.

Dès le début d'hiver par manque d'isolation, sans VMC, des taches d'humidité et de la moisissure sont apparues. L'installation début 2008 d'1 poele à bois + VMC n'a rien arrangé.

Avant de partir 15.03.09, mon fils a repeint ce qui devait l'etre. A l'EDL de sortie, l'expert de l'agence à jugé que " c'était mal peint" et qu'il fallait refaire pour ne pas perdre la caution.

Cette fois le résultat est meilleur sans etre parfait.

Non professionnel, mon fils est il tenu à une obligation de résultat?

Deuxième question: Un ramonage pour le poele a ete fait par un professionnel agréé le 7.11.08.et le poele a chauffé jusqu'au déménagement 15.03.09 L'agence veut un nouveau ramonage , ou en retenir le prix sur la caution.

Que faire si pour 1 ou ces 2 raisons la caution est "rognée"?

Merci de vos conseils